

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	42	45

N° 228/2018

OBJET : Création d'un service intercommunal « marketing territorial »

L'an deux mille dix-huit et le 6 novembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 30 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, M. Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Catherine MONIER donne procuration à M. Claude DIDIER, M^{me} Danielle TENSA à M. Gilles COMBES, M. Sébastien VINCINI à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Madame Marie-Christine ARAZILS, Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que la CCBA exerce la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme » depuis le 1er janvier 2017. Il précise que le tourisme est intégré au projet de territoire avec pour finalité de forger et développer une identité partagée du territoire.

Il est donc pertinent aujourd'hui de grouper communication et promotion du tourisme et du territoire au sein d'un même service et de créer ainsi une relation mutuellement bénéfique entre les deux afin de renforcer l'attractivité du territoire.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de créer un nouveau service dénommé « marketing territorial ».

Il est également proposé de recruter une personne sous contrat d'apprentissage pour une durée de trois ans, engagée dans l'obtention du diplôme Master Marketing, Innovation et Territoire.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un service « marketing territorial » au sein de la CCBA,

AUTORISE Monsieur le Président à recruter une personne sous contrat d'apprentissage spécialisée dans le marketing territorial,

CHARGE Monsieur le Président de demander des subventions pour ce projet.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS